

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Capellogate : des dirigeants sportifs en danger

SELON des sources policières et judiciaires, elles pourraient concerner les milieux du football et du handball. Les potentiels mis en cause s'exposant notamment aux rigueurs de l'article 170 du Code pénal qui dispose que : "Quiconque, ayant connaissance d'un crime déjà tenté ou consommé, n'a pas, alors qu'il était encore possible d'en prévenir ou limiter les effets, averti aussitôt les autorités administratives ou judiciaires est puni d'un emprisonnement de 3 ans au plus et d'une amende d'un million de francs au plus ou l'une des deux peines seulement".

G.R.M

Libreville/Gabon

L'ON a eu tort de croire que le dossier relatif au scandale de pédophilie dans le milieu sportif gabonais était clos. Selon des sources policières et judiciaires, on procédera bientôt à des interpellations d'autres dirigeants sportifs. Notamment dans le handball et, beaucoup plus, dans le football où des noms de responsables sont évoqués avec insistance en tant qu'acteurs actifs et, surtout, complices. Dans la mesure où, du point de vue du droit pénal, "toute personne ayant eu connaissance d'une situation infractionnelle qu'il n'a pas dénoncé, est autant complice que son auteur". En d'autres termes, la complicité est une participation criminelle par laquelle un individu (le complice) aide, en toute connaissance de cause ou par son silence, une autre personne à commettre un acte délictueux.

Selon nos sources, particulièrement dans le football, des responsables ont été informés



La prison centrale de Libreville, où séjournent certains encadreurs.

des agissements ignobles de certains encadreurs. Mais ils n'auraient rien dit ou fait. Les services judiciaires devraient, par conséquent, incessamment agir, en procédant à l'arrestation de toutes les personnes citées directement ou soupçonnées et à leur confrontation. Aussi, les

interrogatoires permettront-ils non seulement de vérifier la véracité desdits faits, mais également de mieux comprendre, en cas de confirmation, les raisons du mutisme des dirigeants auprès desquels les dénonciations et autres alertes sont parvenues. D'ores et déjà, la justice brandit

la fermeté à l'encontre de ceux qui, pour des raisons de lobbying, tenteraient d'entraver à son action. Ils pourraient tomber sous le coup de l'article 170 du Code pénal qui dispose : "Quiconque, ayant connaissance d'un crime déjà tenté ou consommé, n'a pas, alors qu'il était encore

possible d'en prévenir ou limiter les effets, averti aussitôt les autorités administratives ou judiciaires est puni d'un emprisonnement de 3 ans au plus et d'une amende d'un million de francs au plus ou l'une des deux peines seulement".

Le scandale d'agressions sexuelles dans le milieu sportif gabonais a éclaté à la suite d'une enquête menée pendant plus de deux ans par un confrère étranger. Choqué par ces révélations, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, chargeait la justice de faire toute la lumière sur cette affaire et de punir sévèrement leurs auteurs. Dans ce sens, plusieurs acteurs sportifs son en prison depuis des mois à "Gros-Bouquet". Il s'agit des entraîneurs de football Patrick Assoumou Eyi dit Capello, Triphel Mabicka alias coach Kolo et Franz Orphée Mikala Bika, du taekwondoiste Martin Aveira encore appelé Me Chaka et de Dandhy Poaty, un ancien entraîneur de tennis pour des faits d'abus sexuels qui remonteraient jusqu'aux années 2000.

Contrepoint

Une épée de Damoclès au-dessus de l'élection à la Fégafoot

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LA commission chargée de l'élection à la tête de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) doit-elle craindre que les rebondissements du scandale de pédophilie – qui a déjà conduit à l'arrestation et à l'emprisonnement de certains encadreurs du monde du football, du taekwondo et du tennis – ne viennent

entacher le scrutin prévu pour le 16 avril prochain à Lambaréné? Il va, sans doute, falloir être très prudent avant d'avancer : "certainement pas"!

En effet, avec le travail de fourmi que les Officiers de police judiciaire (OPJ) seraient actuellement en train d'abattre, sous la supervision du parquet de Libreville, on pourrait bien assister à l'un des pires scénarios redoutés par les acteurs qui prendront part

à cette élection tant attendue. À savoir, la mise aux arrêts séance tenante de candidats ou encore de membres du collège électoral (présidents de ligues) sur lesquels des faisceaux de présomption de complicité se seraient braqués. Dans le cadre de ce scénario à la faveur duquel la justice s'inviterait au processus, la commission chargée de l'élection n'aura certainement pas d'autre choix que de reporter ces joutes électorales.

Aura-t-on besoin d'en arriver là? Ou bien les limiers apparemment déterminés feront-ils montre de plus de célérité?

En procédant au nettoyage des écuries d'Augias avant le jour "J". C'est dire à quel point une épée de Damoclès est suspendue au-dessus de l'élection à la tête de la Fégafoot.